

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 225

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 28

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« composé »,

le mot :

« constitué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.